

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 26 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt -six novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la salle des fêtes de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents (12) : LAUNAY Magali, Maire, LOCHU Dominique, LECARPENTIER Raphaël, LESAVOUREY Cyril, Adjoints, FOUASSIER Solenne (arrivée à 20h25), GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, GUYARD Anita, LECOMTE Julien, GRANGER Nicolas, THERIAU Mickaël, NEEL Romain

Absent excusé : BOSCHAT Gérard (a donné pouvoir à M. LECARPENTIER Raphaël), FORET Emmanuel (a donné pouvoir à M. LESAVOUREY Cyril), HAVARD Jessica

Secrétaire de séance : GRINENWALD Jacky

La séance débute à 20h35 après la présentation de la MIJ (Maison des Initiatives Jeunesse) par son animatrice Nathalie GUESDON.

Madame le Maire demande aux membres du conseil l'autorisation de rajouter deux points supplémentaires (point n°9 et 10). Aucune objection.

1- Approbation du compte rendu de la réunion du 08 octobre 2020

M. GRINENWALD signale une erreur de calcul dans le tableau, question 8. Celle-ci sera rectifiée. Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 – Recensement de la population

Le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2021. Pour ce faire, 2 agents recenseurs vont être recrutés : M. MESLAY Gilles et Mme BLIN Isabelle. Le coordonnateur communal sera la secrétaire de mairie, Mme LAMI Maguy.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une indemnité de 315 € brut au coordonnateur communal et une indemnité de recensement de 680 € brut aux agents recenseurs.

Délibération n° 2020-61 et n°2020-62

3 – Présentation du rapport d'activités de Territoire Energie pour 2019

Madame Le Maire présente le rapport d'activités de Territoire Energie pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport présenté.

Délibération n°2020-63

4 – Présentation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du service assainissement non collectif pour 2019

Madame Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement non collectif pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport présenté.

Délibération n°2020-64

5 – Présentation du rapport annuel sur le Prix et la Qualité sur le service eau potable pour 2019

Madame Le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable non collectif pour l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le rapport présenté.

Délibération n°2020-65

6 – Achat d'un chemin pour l'accès aux lagunes

M. WATERLOT et Mme NEGROBAR ont acheté la propriété appartenant à M. BEAUDET à la Cocherie.

Une portion de chemin leur appartenant, située sur la parcelle ZC n°67 nous permet d'accéder à la lagune et à la déchetterie. Afin de régulariser la situation, Madame le Maire propose d'acquérir cette portion de chemin pour 1 € symbolique. Les propriétaires ont donné leur accord, sachant que la commune l'entretenait déjà auparavant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir cette portion de chemin pour 1 € symbolique et autorise Madame Le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Délibération n°2020-66

7 – Demande d'aménagement dans un logement communal

Le locataire du logement sis 1 rue du Plessis nous a sollicités afin que nous installions une douche à la place de la baignoire actuelle car celle-ci est jugée non adaptée à la santé de son épouse.

Suite aux informations reçues de l'ADIL et de l'AMF, Madame le Maire rappelle les obligations d'un propriétaire, énoncées entre autre dans l'article 6 de la loi du 6 juillet 1965, comme quoi le bailleur n'a pas l'obligation d'adapter un logement ancien à la perte d'autonomie ou à l'handicap du locataire.

Il est ensuite procédé à un vote à bulletin secret. Il en ressort le résultat suivant : 13 voix contre et 1 voix pour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des voix, refuse cette demande.

Délibération n°2020-67

8 – Constructions des pavillons – Architecte retenu

Madame le Maire explique que nous avons reçu les offres de 3 architectes. Celles-ci ont été étudiées par la commission d'appel d'offres et M. DESVAUX, directeur du CAUE le 12 novembre dernier. Présentation est faite du procès-verbal de cette ouverture de plis. Le tableau récapitulatif est le suivant :

	Références	Compétences et Moyens	Taux Honoraires et Qualité prestation	TOTAL
TOTAL PONDERE	30%	30%	40%	
ARCHILIGNE	7/10	8/10	5/10	6.5/10
MAHARAUX	6/10	7/10	9/10	7.5/10
CHEREAU	4/10	7/10	7/10	6.1/10

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir M. Jean-Jacques MAHARAUX de Villaines la Juhel et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération n°2020-68

9 – Rénovation énergétique au logement 3 Lot de Bellevue : Demande de subvention DSIL

Madame Le Maire expose qu'il est possible de solliciter une subvention DSIL de 30 % du montant HT de travaux pour réaliser des travaux de rénovation énergétique, avant le 15 décembre. Elle propose donc de changer les anciens radiateurs au logement communal situé 3 lotissement de Bellevue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Madame le Maire à demander les devis nécessaires et à retenir l'artisan le mieux placé et à solliciter la subvention DSIL.

Délibération n° 2020-69

Par ailleurs, il est décidé, à l'unanimité, dans un souci d'équité de loyers, de proposer aux locataires des logements 1 rue du Plessis, 1 bis rue du Plessis et 3 lotissement de Bellevue de refaire leur terrasse.

10 – Travaux d'aménagement du plateau rue des Trois Vallées : lancement du marché

Mayenne Ingénierie a en charge la mission de consultation des entreprises dans le cadre de ces travaux. Ils nous proposent, dans le cadre de la procédure de marché adaptée, de lancer la consultation des entreprises à compter du 11/01/2021 afin de pouvoir, au terme de la procédure, lancer les travaux en avril 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à lancer cette procédure de marché et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n°2020-70

11 – Questions diverses

- Courrier de remerciement M. ANGIN, Président des Anciens combattants, pour la subvention reçue.

- Date prochaine réunion de conseil : vendredi 15 janvier 2021 , 20h – vendredi 19 février 2021, 20h – vendredi 19 mars 2021, 20h
- Salon de coiffure : un point est fait sur la situation de Sarah, lié au confinement
- Colis aux personnes âgées : compte tenu de la situation sanitaire, en remplacement du repas des aînés et des anciens colis CCAS, un colis de Noël va être distribué aux personnes de plus de 65 ans, ainsi qu'aux résidents de l'EHPAD. Ces colis seront distribués par les membres du conseil municipal, en même temps, que la distribution du bulletin municipal.
- Mobilier Poste : achat d'une desserte au prix de 150 €, un clavier (18 €) et un repose poignet (26.68 €)
- Radon : Société VERITAS retenue pour un coût de 420 € TTC pour effectuer des mesures à la garderie
- Décors de Noël et sapin : l'installation sera faite par le Comité des fêtes et les bénévoles qui le souhaitent le samedi 5 décembre, après-midi.
- Terrain de foot : Considérant qu'il était plus économique de réaliser par nous-mêmes de nouvelles mains courantes, la demande de subvention qui avait été faite auprès de la FFF a été annulée. La municipalité va étudier la possibilité d'aider l'association le Pas Sports à financer l'achat d'un but amovible.
- Remplacement de 2 bornes incendies défectueuses au plan d'eau et près de l'EHPAD pour un coût total de 4960 €.
- Remarque : M. THERIAU indique qu'il serait bon que les conseillers soient informés en temps réel du choix des artisans retenus, suite aux décisions validées en conseil. Madame Le Maire rappelle que pour les derniers dossiers, il a été nécessaire de réagir rapidement afin de pouvoir bénéficier des subventions mais prend bonne note de cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.